



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Réservation

Toute réservation doit être effectuée via notre site Internet ou par l'envoi par courrier de notre contrat de réservation et, vaut acceptation de nos conditions générales de vente et de notre règlement intérieur.

Toute réservation ne deviendra effective :

1. qu'après réception du versement de l'acompte majoré des frais de dossiers et de la garantie annulation si celle-ci a été souscrite ;
2. et qu'après acceptation et confirmation de notre part : nous vous adressons par mail une attestation de réservation dans les jours qui suivent la réception du contrat et de l'acompte ou de la réservation via notre site Internet. Cette attestation devra être présentée le jour de votre arrivée au camping.

La réservation est nominative et non transmissible. Les personnes non inscrites sur le contrat de réservation ne pourront séjourner sur l'emplacement ou dans le logement prévu sans l'accord du gérant du camping ou de son représentant. Le numéro d'emplacement attribué lors de la réservation n'est pas garanti .Il peut être modifié en fonction des impératifs de planning.

Article 2 - Annulation du séjour

Toute demande d'annulation d'une réservation par le client doit être notifiée par lettre recommandée avec AR adressée à CAMPING LA GARENNE – 7 Route du camping – 24210 PEYRIGNAC. Elle ne prendra effet qu'à compter de la date de réception du courrier.

Pour l'annulation de la réservation d'un emplacement, quelle que soit la date de réception, aucun remboursement des frais versés à la réservation ne sera effectué.

Pour l'annulation de la réservation d'un hébergement locatif :

- plus de 30 jours avant votre arrivée, aucun remboursement des frais versés à la réservation ne sera effectué.
- moins de 30 jours avant votre arrivée, aucun remboursement des frais versés à la réservation ne sera effectué et le montant total de la location sera dû.

Afin d'obtenir un éventuel remboursement, nous vous invitons à souscrire notre garantie annulation.

Article 3 – Garantie Annulation

Notre offre d'assurance annulation Neat Camping garantit un remboursement de votre séjour en cas d'imprévu avant votre arrivée, et vous couvre également en cas d'interruption de séjour, véhicule de remplacement, frais vétérinaires.

1. ****Simplicité et rapidité : **** Une démarche simple qui vous assure un remboursement rapide en cas d'annulation.
2. ****Couverture universelle : **** Que vous voyagiez en famille, entre amis ou en solo, tout le monde est couvert, sans restriction de lien familial.
3. ****Souplesse d'annulation : **** Annulez votre séjour avec ou sans justificatif, nous comprenons que des imprévus peuvent survenir à tout moment.

Article 4 – Arrivée retardée ou Départ anticipé

Dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé par rapport aux dates indiquées sur votre bon de réservation, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 - Non présentation sur le terrain de camping

Après un retard de 24h non signalé par le client, et relance de nos services par mail ou par téléphone et restant sans nouvelles du locataire ou du campeur nous nous réservons la possibilité de relouer l'emplacement ou l'hébergement réservé.

Article 6 – Horaires d'arrivée et de départ

Le campeur pourra prendre possession de l'emplacement réservé à partir de 15h le jour de l'arrivée et devra le libérer avant 12h le jour du départ. Pour tout départ après 12h, une nuit de plus sera facturée au campeur.

Le résident pourra quant à lui prendre possession de l'hébergement réservé à partir de 16h le jour de l'arrivée et devra le libérer à 10h le jour du départ.

Article 7 – Tarifs

Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10.00% applicable au jour où ils ont été déterminés.

Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve. Le prix du séjour ne comprend pas la taxe de séjour (pas de tva) et les frais de réservation (tva 20%).

Article 8 – Règlement du séjour

Un acompte est à verser à la réservation du séjour pour les locatifs et les emplacements.

1. Pour les locatifs : Le solde du séjour est à régler 30 jours avant la date d'arrivée au camping. En cas de retard de paiement ou à défaut de règlement, la réservation sera considérée comme annulée et l'acompte sera non remboursable.

2. Pour les emplacements : Le solde du séjour est à régler le jour de l'arrivée au camping.

Modes de paiement acceptés dans les 2 cas : chèque, carte bancaire, chèques vacances, espèces ou virement (attention à toujours mentionner le contrat de réservation concerné lors d'un paiement).

Les chèques étrangers ne sont pas acceptés

Article 9 – Les hébergements locatifs et Cautions

Tous nos hébergements sont meublés et équipés d'un réfrigérateur, d'une plaque de cuisson, d'un micro-ondes, d'une bouilloire, cafetière électrique et d'un grille-pain ; vaisselle et couverts, table et chaises de jardin ; barbecue extérieur.

Les oreillers et couvertures sont fournis. Seuls les draps sont à apporter.

Un état des lieux sera effectué au départ du camping.

En même temps que le règlement de votre séjour, 2 chèques de caution vous seront demandés à votre arrivée au camping :

- Un chèque d'un montant de 550€ garantissant d'éventuelles dégradations dans le logement ;
- Un chèque d'un montant de 95€ garantissant le nettoyage du logement.

Pour le respect de chacun, il est demandé de quitter la location propre, la vaisselle faite et ranger ou

sur la table en saison estivale, poubelles vidées, dans le cas contraire, la caution pourra être retenue en fonction de l'état de l'hébergement rendu.

Article 10 – Assurance

Pour les campeurs : il appartient au client d'assurer sa tente, sa caravane, son camping-car et son matériel et pour sa responsabilité civile. Pour des raisons d'assurance le nombre d'occupants ne peut dépasser la capacité prévue par type hébergement (bébé compris).

Article 11 – Responsabilité

La responsabilité du camping n'est pas engagée en cas de vol, perte dommage ou événements naturels pour vos effets (valises, sacs, objets personnels, véhicule) (en cas de tempêtes ou branches cassées suite à des orages etc.) pendant ou suite à un séjour. Pour votre garantie personnelle (vols dégâts) ou dommage causées par vous dans les locations, il est indispensable de demander à votre assureur une extension villégiature à votre assurance multirisque habitation. Les enfants devront être sous la surveillance des parents. Il est évident que si le camping est à l'origine des dommages causés à l'intérieur du camping sa responsabilité sera engagée.

Article 12 – Animaux :

Ils doivent être déclarés avant l'arrivée ou le jour de l'arrivée au bureau d'accueil lors de l'inscription. Les chiens sont admis sauf ceux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie munis de leur certificat de vaccination en cours de validité. Ils doivent être tenus en laisse. Un supplément sera demandé par jour (voir tarif en vigueur, site internet, à l'accueil, panneau affichage etc.) Seul deux animaux par emplacements ou par locatifs seront acceptés.

Article 13 – Ordures ménagères :

Les déchets devront être conditionnés en sacs poubelle et déposés dans les containers situés dans un espace prévu à cet effet en bas du camping. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté et l'hygiène et à l'aspect du camping.

Article 14 – La piscine :

Elle est interdite à toute personne qui ne s'est pas présentée à l'accueil et qui ne s'est pas acquittée du tarif à la nuitée (voir tarif en vigueur, site internet, à l'accueil, panneau affichage etc.). Les enfants en bas âges doivent obligatoirement porter des couches adaptées à la baignade.

Article 15 – Droit à l'image

Pendant la durée de votre séjour, vous pourriez être pris en photo, filmé pour l'utilisation commerciale de notre site internet, notre brochure commerciale... En cas d'opposition de votre part, vous pouvez par écrit nous le signaler à l'accueil.

Article 16 – Le règlement intérieur :

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, affiché à notre réception, panneau affichage, sur le site internet et dont un exemplaire vous sera remis sur demande. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Les visiteurs à la journée et à la nuitée doivent obligatoirement se présenter à la réception du camping avec une pièce d'identité et régler la taxe visiteur à la journée ou à la nuitée (voir tarif en vigueur, site internet, à l'accueil, panneau affichage etc.). Tout

manquement au règlement intérieur est passible d'expulsion sans remboursement.

Article 17 –Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du code de la consommation concernant le processus de médiation des litiges de la consommation le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le Camping la Garenne soit MEDICYS www.medicys.fr ou par voie postale MEDICYS Centre de Médiation 73 Boulevard de Clichy 75 009 PARIS

Camping « LA GARENNE » Adresse : 7 route du camping Le Combal - 24210 PEYRIGNAC - FRANCE

Tél : 05 53 50 57 73 - 06 77547243 E-mail : camping.lagarenne@orange.fr - Site Internet

www.lagarennedordogne.com

SIRET :9307061900010 – TVA FR89930706619

